

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2011

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012**  
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 60

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales  
pour les recettes et l'équilibre général  
et M. Door

-----  
**ARTICLE 16**

À l'alinéa 8, substituer au montant :

« 55 € »,

le montant :

« 45 € ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement du texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.